

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 14 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 14 mars 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-03-038 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 mars 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Adoption - Grille salariale étudiants saison 2022

4.2 Embauche - Moniteurs et coordonnateur Camp de jour 2022

5. **FINANCES**

5.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - Robert Daoust & Fils Inc. - Collecte de résidus domestiques et organiques

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Février 2022

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 Prolongement de contrat - Marquage Signalisation Rive-Sud inc. - Marquage de la chaussée pour l'année 2022

7.2 Prolongement de contrat - Robert Daoust et fils inc. - Cueillette, transport et disposition des résidus domestiques et alimentaires pour l'année 2023

7.3 Acceptation provisoire et autorisations de paiement - Les

Constructions CJRB inc. - Travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée (Chemin Sainte-Marie)

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande - Dérogation mineure 2022-01

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - Gespro Groupe Conseil - Accompagnement pour l'avancement des plans et devis

9.2 Demande d'aide financière - La magie des mots - Location salle

10. RÈGLEMENTS

10. Avis de motion - Règlement numéro 183-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe

11. AFFAIRES DIVERSES

11. Autorisation de signataires – Acte de vente d'un immeuble – Lots 3
1 765 098 et 3 766 309

11. Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
2

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

2022-03-039 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 ADOPTION - GRILLE SALARIALE ÉTUDIANTS SAISON 2022

2022-03-040 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération des employés qui travailleront lors de la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1er mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les grilles salariales suivantes pour les employés étudiants pour la saison 2022 :

Poste	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année
Coordonnateur	17,81 \$	18,17 \$	18,53 \$
Moniteur	14,25 \$	14,54 \$	14,83 \$
Accompagnateur spécialisé	14,82 \$	15,12 \$	15,42 \$

Poste	1 ^{ère} année = 55 %	2 ^e année = 60 %	3 ^e année = 65 %	4 ^e année = 70 %
Inspecteur adjoint étudiant	17,85 \$	19,47 \$	21,10 \$	22,72 \$
Manœuvre étudiant	14,25 \$	14,58 \$	15,79 \$	17,01 \$
Agent loisirs étudiant	15,10 \$	16,48 \$	17,85 \$	19,22 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2

EMBAUCHE - MONITEURS ET COORDONNATEUR CAMP DE JOUR 2022

2022-03-041

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour les postes de moniteurs et coordonnateur au camp de jour 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de monsieur Olivier St-Amant et mesdames Bree Brigden et Jordane Séguin;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Laurie Favreau reçue pour le poste de coordonnatrice;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER Monsieur Olivier St-Amant et Mesdames Bree Brigden et Jordane Séguin aux postes de moniteurs de camp de jour pour l'été 2022 et de fixer la date d'entrée en fonction le 1^{er} juin 2022;

D'ATTRIBUER le poste de coordonnatrice du camp de jour au sein du Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire à madame Laurie Favreau et de fixer sa date d'entrée en fonction le 1^{er} avril 2022;

DE FIXER le salaire de ces moniteurs selon l'échelle salariale des employés du camp de jour déposée par résolution :

Madame Laurie Favreau	Coordonnateur	1 ^{ère} année
Monsieur Olivier St-Amant	Monitrice	2 ^e année
Madame Bree Brigden	Monitrice	2 ^e année
Madame Jordane Séguin	Monitrice	1 ^{ère} année

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ROBERT DAOUST & FILS INC. - COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET ORGANIQUES

2022-03-042 CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-586 pour l'octroi du contrat à Robert Daoust & Fils Inc. pour la collecte de résidus domestiques et organiques;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-070 au montant de 125 000 \$ pour l'année optionnelle 2022;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix de la résolution initial pour prévoir les fonds nécessaires pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Robert Daoust & Fils Inc. un montant supplémentaire de 59 179,64 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - FÉVRIER 2022

2022-03-043 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-03 des transferts budgétaires du mois de février 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-03 des transferts budgétaires du mois de février 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 420 340,72 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	293 776,92 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	71 280,13 \$
Salaires nets	55 283,67 \$
TOTAL	420 340,72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

7.

SERVICES URBAINS

7.1

PROLONGEMENT DE CONTRAT - MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD INC. - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2022

2022-03-044

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-475 octroyant le contrat à Marquage Signalisation Rive-Sud inc. pour le marquage des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat était pour une durée de 3 ans en plus de deux années optionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se prévaloir d'une année optionnelle pour l'année 2022 pour ce contrat;

Il est proposé par le conseiller la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Marquage Signalisation Rive-Sud inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Marquage Signalisation Rive-Sud inc. un montant maximal de 45 264,16 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

PROLONGEMENT DE CONTRAT - ROBERT DAOUST ET FILS INC. - CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET ALIMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

2022-03-045

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-586 octroyant le contrat à Robert Daoust et fils inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques et alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se terminera le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se prévaloir d'une année optionnelle pour l'année 2023 pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'année optionnelle sera du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Robert Daoust et fils inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2023;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Robert Daoust et fils inc. un montant maximal de 190 000 \$ taxes incluses,

à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

**ACCEPTATION PROVISOIRE ET AUTORISATIONS DE PAIEMENT -
LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - TRAVAUX DE RÉPARATION DE
LA CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA VOIE FERRÉE (CHEMIN
SAINTE-MARIE)**

2022-03-046

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à l'entreprise Les Constructions CJRB inc. suite à l'appel d'offres 2021-004-TP pour les travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée (Chemin Sainte-Marie);

CONSIDÉRANT la réception du décompte # 3, le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT les quantités supplémentaires utilisées pour différents matériaux pendant les travaux et à prévoir en 2022;

CONSIDÉRANT les demandes d'avenant;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benjamin Metcalf, ingénieur de la firme Efel experts-conseils, à l'effet de procéder au paiement des contingences et aux demandes de changement du décompte progressif # 3 et à la libération de la retenue de 5 %;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la libération totale des retenues (5%) en faveur de l'entreprise Les Constructions CJRB inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Les Constructions CJRB inc. un montant supplémentaire de 69 575,38 \$, incluant les taxes, à même le surplus accumulé non affecté et selon les directives du décompte # 3 émis par Efel experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2022-01

2022-03-047

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 13 octobre 2021 pour le lot 3 765 036 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre une distance de la ligne latérale gauche de moins de 1 mètre tel qu'exigé par l'article 9.5.2.1 du Règlement de zonage no 113-2012 pour le conteneur servant au guichet automatique;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement est restreint;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement de l'électricité du guichet provient de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation du conteneur n'est pas possible pour l'instant;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité

consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une consultation publique de 15 jours a été tenue afin d'inviter tout intéressé à poser leurs questions et donner leurs commentaires relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE les documents au soutien de cette demande de dérogation mineure ont été mis à la disposition des citoyens pendant 15 jours sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne s'est manifesté pendant la période de 15 jours;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2022-01 pour le lot 3 765 036 du cadastre du Québec afin de permettre une dérogation mineure qui vise à permettre une distance de moins de 1 mètre de la ligne de terrain latérale gauche du conteneur servant au guichet automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT POUR L'AVANCEMENT DES PLANS ET DEVIS

2022-03-048 CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-170 pour l'octroi du contrat à Gespro Groupe Conseil pour l'accompagnement pour les plans et devis professionnels pour la mise aux normes du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour poursuivre la coordination et la surveillance des travaux suite à l'octroi du contrat pour l'appel d'offres 2021-005-TP;

CONSIDÉRANT l'expertise et la connaissance du dossier développé préalablement par la firme Gespro Groupe Conseil;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Gespro Groupe Conseil un montant maximal de 24 547,16, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LA MAGIE DES MOTS - LOCATION SALLE

2022-03-049 CONSIDÉRANT QUE la magie des mots est un organisme communautaire dont le but est, entre autres, d'apporter un tutorat en alphabétisation à la population;

CONSIDÉRANT QUE la magie des mots a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour l'emprunt d'une salle de réunion;

CONSIDÉRANT QUE la magie des mots est un organisme qui œuvre directement avec les enfants de la Municipalité et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la magie des mots utilisera les locaux de la bibliothèque selon nos disponibilités 3 à 4 fois par année;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la magie des mots à utiliser les locaux de la bibliothèque pour tenir des rencontres 3 à 4 fois par année;

DE COMPTABILISER ce prêt d'une valeur de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2022-03-050 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 183-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Ménard à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ACTE DE VENTE D'UN IMMEUBLE – LOTS 3 765 098 ET 3 766 309

2022-03-051 CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-126 autorisant la signature du contrat pour la promesse d'achat des lots 3 765 098 et 3 766 309 par l'entreprise Développement MB3 inc., représentée par Monsieur Michel Brabant;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat a été dûment signée le 14 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent procéder à la vente des lots;

CONSIDÉRANT QUE la transaction se fera devant notaire, avec la firme Leroux, Vincent, Pharand notaires SENC;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval à signer l'acte de vente donnant plein effet à la présente;

DE MANDATER la firme Leroux, Vincent, Pharand notaires SENC. pour la signature de l'acte de vente des lots 3 765 098 et 3 766 309.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2

LES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

2022-03-052

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Polycarpe condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Maxime Gamelin souhaite un bon retour aux citoyens qui sont en présentsiels.

Les conseillers messieurs Schoune et Barsalou mentionnent être contents d'être présents.

La conseillère Annie Robichaud invite les citoyens à participer sur les comités de la MADA et de la Politique familiale.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire fait un retour sur la vente des lots de l'ancien terrain Brunet. Il soulève que ce sera un projet d'envergure à l'entrée du village et sera bénéfique pour les citoyens. Il se déclare très heureux de voir la concrétisation de ce projet.

Monsieur Poirier invite tous les citoyens au lancement de la campagne de financement qui aura lieu au Centre Sportif Soulanges, salle Maurice Ravary le 7 avril à 14 h.

Il invite les citoyens à s'inscrire et à participer au marathon bouge bouge qui aura lieu à Pointe-des-Cascades, le 8 mai prochain. Celui-ci mentionne qu'il y a plusieurs distances de disponibles et que la municipalité sera sur place pour encourager les coureurs.

Monsieur le Maire mentionne que le service des loisirs est en mode préparation pour la fête nationale qui aura enfin lieu en personne cette année. Il invite les organismes bénévoles qui veulent collaborer à se manifester.

Il en profite pour mentionner la recherche de candidatures pour les comités de la MADA (Municipalités amies des aînées) et la Politique familiale. Les gens sont invités à faire parvenir leur intérêt pour participer au comité.

La Municipalité est en mode préparatif pour l'été et recrute également des étudiants pour faire partie de l'équipe. L'information se trouve sur le site internet.

Finalement, Monsieur Poirier annonce que Saint-Polycarpe a soumis sa candidature aux fleurons du Québec.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Est-ce possible d'obtenir des suivis relativement aux affaissements sur le chemin Élie-Auclair?

-Est-ce possible de connaître les développements pour un marché alimentaire dans la municipalité?

-Est-ce qu'il y a des pourparlers avec le gouvernement québécois à l'effet d'avoir une maison des aînées sur le territoire?

-Qu'arrive-t-il avec le changement de ponceau au 964, chemin de l'Église et avec la rue Cuerrier?

-Est-ce que l'équipe de cadres offre toujours leurs services à Pointe-des-Cascades et Vaudreuil-sur-le-Lac?

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-03-053

À 20 h 25 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 14 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*